

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 17 mars 2021***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Délégation au développement des communes: soutien aux investissements des municipalités**

Dans le cadre de la politique du Pays d’accompagnement et de soutien des opérations d’investissement des communes, le Conseil des ministres a validé 37 octrois de financement au profit des communes de différents archipels.

Ces derniers représentent un montant octroyé d’un total de plus de 203 millions Fcfp, pour des investissements évalués à 414 millions Fcfp, soit une participation du Pays à hauteur de 49%. Ils concernent 21 acquisitions, 13 opérations de travaux et 3 études.

Sur le volet de l’énergie, les communes de Fangatau, Maupiti, Tureia et des Gambier, bénéficient d’octrois de financement d’un montant cumulé de 22 millions Fcfp, pour des investissements estimés à 32 millions de Fcfp, soit une participation du Pays à hauteur de 69 %. Ces soutiens financiers sont dédiés à l’acquisition de groupes électrogènes pour les communes de Fangatau et Fakahina, l’acquisition et le replacement des points lumineux de la voie publique de Maupiti, et enfin deux études pour la réalisation des travaux de rénovation des réseaux électriques des communes de Tureia et Gambier.

Le secteur de l’eau compte 3 octrois pour des opérations de pose de compteurs et une étude de faisabilité au bénéfice des communes de Uturoa et Nuku Hiva, ainsi que pour l’EPIC Vaipu de Papara. Ces trois opérations s’élèvent à environ 42 millions Fcfp, dont une participation du Pays à hauteur de 19.5 millions Fcfp, représentant un taux de 46 %.

Dans le domaine des sports, des aides sont attribués aux communes de Papara et Tubuai pour la rénovation de structures sportives à l’attention des jeunes et des associations. Plus particulièrement, la commune de Tubuai, en prévision des Jeux des Australes devant se dérouler cette année, a anticipé la rénovation de plusieurs de ses équipements sportifs afin de pouvoir accueillir les compétiteurs et spectateurs dans de bonnes conditions. Les 5 octrois de subventions pour ces communes totalisent 22 millions Fcfp, soit une participation du Pays de 46 %, pour la réalisation de travaux représentant près de 48 millions Fcfp.

Concernant la sécurité, les communes de Taputapuatea et Nuku Hiva vont pouvoir procéder aux mises aux normes de leurs installations, à savoir le centre d’incendie et de secours de Taputapuatea et le poste de secours d’Aakapa de Nuku Hiva. Ces deux opérations importantes vont permettre à ces deux communes d’assurer un service public de qualité pour la sécurité des tiers. Parallèlement, deux octrois de subventions sont validés pour les communes de Taiarapu Ouest et Nuku Hiva pour l’acquisition d’un véhicule de secours et d’assistance aux victimes (VSAV), ainsi que pour deux véhicules d’intervention pour la police municipale. Le coût d’investissement pour ces 4 opérations est estimé à 61 millions Fcfp avec une participation du Pays de 25.6 millions de Fcfp, soit un taux de 41 %.

Concernant la voirie, deux octrois de subventions sont validés pour la commune de Ua Pou. Ceux-ci permettront à la commune d’entamer les travaux de bétonnage pour la quatrième tranche de la route Hakamoui ainsi que pour la première tranche de la route Tevavaoa 1. Le montant total des investissements pour ces travaux s’élève à 22.6 millions Fcfp avec une participation du Pays de 10 millions Fcfp, soit un taux de 45 %.

La commune de Huahine bénéficie d’un octroi de subvention pour des travaux d’aménagement dans l’enceinte de l’hôtel de ville de Fare. Ceux-ci permettront à la municipalité d’offrir un espace d’accueil à ses usagers au sein même de la mairie. Les travaux sont évalués à 8 millions Fcfp, avec une participation du Pays de 30 %, soit une enveloppe de 2.4 millions Fcfp.

Enfin, sur le volet des engins et véhicules de transports, 17 octrois ont été validés au bénéfice des communes pour une participation du Pays de 101 millions Fcfp, soit un taux de 50% sur un montant total pour des acquisitions de 200 millions Fcfp.

Le Pays poursuit sa contribution au développement des communes par son soutien financier et son accompagnement à travers la Délégation pour le Développement des Communes, qui est dédiée à ces missions.

**Appel à projets pour des installations de production d’électricité**

Le Pays a pris un arrêté pour encadrer la procédure d’appel à projets relatif à la réalisation de fermes solaires. Cette procédure permet de garantir l’égalité de traitement de l’ensemble des candidats et, in fine, de sélectionner les meilleurs porteurs de projets d’un point de vue économique et technique. L’objectif est de passer la production d'énergie renouvelable dans le mix électrique de Tahiti de 37 à 43%.

**Renforcement des pouvoirs d’enquête administratifs en matière de réglementation économique**

Afin de moderniser l’action de l’administration, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi du Pays uniformisant les règles relatives à la recherche et à la constatation des manquements administratifs en matière économique et à permettre au Président de la Polynésie française d’enjoindre un professionnel de cesser tout agissement illicite. Les décisions d’injonction et de sanction pourront désormais être publiées.

Alternatives aux poursuites pénales, les injonctions et sanctions administratives, mieux adaptées aux réglementations économiques, participent à la protection des consommateurs, à la loyauté des relations commerciales et au respect des règlementations spécifiques à certaines professions et activités.

Cette loi du Pays permettra de renforcer l’efficacité de l’action administrative en matière de protection des consommateurs et des entreprises les plus fragiles.

**Nouvelles modalités dans la procédure de mise en œuvre des aides financières pour l’habitat dispersé**

Le ministre du Logement a présenté en Conseil des ministres de nouvelles modalités dans la procédure de mise en œuvre des aides financières en habitat dispersé.

Les modalités actuelles de mise en œuvre des aides financières en habitat dispersé impliquent de longs délais d’attente, liés notamment à l’accomplissement des formalités administratives entre la validation des dossiers en commission et le démarrage effectif des travaux de construction.

Afin de réduire ces délais, le ministère du Logement et l’Office polynésien de l’habitat vont prochainement appliquer une solution visant à dynamiser la mise en œuvre des aides accordées.

En effet, sous réserve que l’attributaire se soit acquitté de sa participation financière, préalable indispensable au démarrage des travaux, l’OPH sera désormais en mesure d’engager la construction du logement dès l’issue de la Commission administrative des aides financières. L’accomplissement des formalités administratives et budgétaires se poursuivra en parallèle.

Cette solution permettra, outre la réduction des délais d’attente, de soutenir les entreprises de construction des logements, conformément aux objectifs du Plan de Relance de la Polynésie française 2021 – 2023.

**Bilan du dispositif « Corps Volontaires au Développement » (CVD)**

La ministre du Tourisme et du Travail a présenté une communication portant sur un bilan du dispositif « Corps Volontaires au Développement » (CVD). La mesure «Corps de Volontaires au Développement » (CVD) a pour objectif de favoriser l’insertion professionnelle des jeunes diplômés de niveau III (BAC+2) minimum sans emploi par la mise en place d’un stage dans un organisme d’accueil afin d’acquérir une technicité dans un métier ou pour parfaire leurs connaissances dans l’organisation et le fonctionnement de cet organisme.

Les organismes pouvant accueillir des CVD sont les suivants : entreprises de droit privé (personne physique ou morale), coopératives ; associations type loi 1901 ayant plus d'un an d'existence ; services ou établissements publics de la Polynésie française, communes ou regroupement de communes. L’analyse des données a été établie sur la période de 2018 (année de la reprise du dispositif par le SEFI) à 2020. Compte tenu du contexte sanitaire qui a eu un impact important sur l’activité générale du SEFI, l’exercice 2020 n’est pas suffisamment significatif pour dresser un bilan global de la mesure.

*Évolution de la mesure CVD de 2018 à ce jour :*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021 (mars)** | **TOTAL** |
| **dossiers****déposés** | 368 | 554 | 564 | 171 | 1 657 |
| **dossiers****démarrés** | 226 | 273 | 333 | 106 | 938 |

Entre 2018 et 2020 sur 1 486 dossiers traités, 55,9% des dossiers déposés ont été acceptés, soit 832 dossiers dont 47% en faveur des entreprises de droit privé et 45% en faveur du secteur public (administration Pays et communes). Près de 1 657 dossiers de CVD ont été réceptionnés au SEFI, soit une moyenne de 500 dossiers/an. En dehors de l’administration, les entreprises du commerce-réparation d’automobiles et de motocycles, des activités financières et d’assurance et des activités spécialisés, scientifiques et techniques représentent près d’un quart des entreprises d’accueil des CVD (23,8%). 87,8% des candidats à la mesure sont titulaires d’un diplôme BAC+2 à BAC+3. 68,3% sont des femmes. La moitié des candidats résident à Papeete et 83,4% d’entre eux vivent dans la zone urbaine de Papara à Mahina.

La moitié des stagiaires (50,2%) occupent un métier dans le domaine du support à l’entreprise. Les trois métiers les plus représentés sont agent administratif, assistant administratif et comptable. Il s’agit essentiellement de métiers dont la formation initiale est disponible sur le territoire (ex : BTS assistant manager, BTS comptabilité gestion, master audit et comptabilité…). Les candidats au CVD recherchent un emploi depuis 2 à 9 mois pour 77,7% d’entre eux et sept stagiaires sur dix (72,6%) recherchent un emploi depuis moins de 6 mois.

Lorsque le CVD a été mis en place il y a une dizaine d’années, c’est la forte proportion des demandeurs d’emploi diplômés ayant plus d’un an de recherche d’emploi qui a motivé le gouvernement de l’époque à créer ce dispositif. Il semble qu’aujourd’hui, les diplômés souhaitent entrer plus rapidement dans la vie active via ce stage en entreprise et évitent ainsi une possible « confrontation difficile » sur le marché du travail. Par ailleurs, on constate ces 3 dernières années que certains employeurs (notamment les cabinets comptables et les commissaires aux comptes) incitent aussi les étudiants en fin d’année d’étude à l’Université de la Polynésie française à s’orienter vers un CVD. Plus d’un candidat sur quatre (28,4%) est un primo-demandeur d’emploi. Un candidat sur 5 cherche un stage de formation.

Début 2020, la cellule entreprises du SEFI a mené une enquête auprès des entreprises privées afin de mesurer le taux d’insertion des bénéficiaires du dispositif sur la période 2018-2019. Le constat est que le CVD est efficace en matière d’insertion puisque 43,8% des stagiaires décroche un contrat de travail à la sortie, dont 48,6% en CDI. Plus d’un tiers des stagiaires obtiennent une embauche dans l’entreprise d’accueil. Plus d’un stagiaire sur 10 (12,5%) recherche un emploi une fois son stage terminé.

**Comité de pilotage du développement économique du centre de l’île de Tahiti**

Par arrêté du Conseil des ministres pris en février 2016, un comité de pilotage du développement économique du centre de l’île de Tahiti a été créé en vue de suivre et valider les actions conduites pour le développement de projets économiques. Ainsi, les porteurs de projets doivent soumettre au comité de pilotage, avant leur exécution, tous les travaux d’aménagement prévus en vue du développement économique du centre de l’île de Tahiti et notamment de la vallée de la Papenoo.

Il s’agit d’un organe formel de discussions entre les associations de la vallée de la Papenoo, les professionnels touristiques utilisateurs de la vallée, le Pays, l’Etat et les communes, qui s’est réuni à sa création en 2016 dans le cadre du projet touristique « Ecoparc ». La présidence de ce comité de pilotage est assurée par le Président du Pays. Le ministre en charge du Tourisme, vice-président du comité, en est l’animateur principal.

Compte tenu de l’importance du patrimoine naturel, culturel, historique du centre de l’île, du développement de la fréquentation touristique de ce site majeur, de son étendue sur les territoires des communes de Hitiaa o te Ra et de Teva I Uta, il a ét& décidé de faire évoluer la composition et le périmètre d’intervention de ce comité de pilotage avec également un changement de dénomination en « Comité de pilotage pour le développement durable du centre de l’île de Tahiti ».

Il a également été décidé de conserver, au titre de ce comité de pilotage, les membres suivants :

Pour le secteur public :

* Le Président de la Polynésie française ou son représentant ;
* Le ministre en charge du tourisme, *président ;*
* Le ministre en charge de la culture et de l’environnement, *vice-président,* ou son représentant ;
* Le ministre en charge des affaires foncières ou son représentant ;
* Le ministre en charge de l’économie ou son représentant ;
* Le ministre en charge de l’aménagement ou son représentant ;
* Le ministre des grands travaux ou son représentant ;
* **Le premier Vice-Président de la communauté de communes « Tereheamanu »** ou son représentant ;
* Le maire de la commune de Hitiaa O Te Ra ou son représentant ;
* Un représentant de la commune de Teva I Uta.

Pour le secteur associatif et privé

* Un représentant de chacune des associations concernées directement par les projets de développement touristique, culturel, environnemental ;
* Deux représentants des prestataires touristiques proposant des activités au centre de l’île de Tahiti.

**Renouvellement de la convention triennale de coopération entre la Polynésie française et l’Autorité de sûreté nucléaire**

Les rayonnements ionisants sont utilisés au quotidien en Polynésie française. C’est le cas par exemple pour la radiothérapie, la scintigraphie ou la radiologie interventionnelle dans le domaine médical, mais également pour la radiographie industrielle, la gammagraphie, ou des mesures d’épaisseur dans le domaine industriel.

Pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l’environnement des rayonnements ionisants, la Polynésie française s’est attachée depuis 2009 et, par voie de convention, l’expertise de l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

L’appui de l’ASN s’exerce principalement dans le domaine de l’instruction des autorisations et du contrôle des installations. L’ASN aide également la Polynésie françaie à élaborer sa propre réglementation. A l’occasion de son renouvellement, une nouvelle convention triennale 2021-2023 fixe un programme de travail et son budget pour 3 ans. Sur le plan budgétaire, la convention prévoit une dépense d’environ 12 millions Fcfp TTC sur  3 ans, dont les deux tiers seront consacrés à deux missions de contrôle sur place de l’ASN.

La période 2021-2023 s’annonce particulièrement importante sur le plan de la radioprotection, puisque la Polynésie va installer d’une part la curiethérapie à haut débit de dose et d’autre part un cyclotron et un Tep-scan, armes majeures pour le diagnostic et le traitement des cancers. La Polynésie se félicite du soutien actif de l’ASN à un moment où elle met en œuvre ces techniques de pointe hautement complexes.

**Epidémie de la covid-19 en Polynésie française: situation épidémiologique et premier bilan**

Une présentation a été faite au conseil des ministres sur la situation épidémiologique de la Polynésie française. Un bilan a en effet été établi un an après l’apparition des premiers cas de covid 19. Le bilan présenté fait état d’un nombre de cas confirmés de 18 482 pour 72 500 tests réalisés, de 1 200 hospitalisations, dont 221 en réanimation, et 141 décès. Ces chiffres traduisent une contamination de 6,6% de la population polynésienne (8,4% à Tahiti).

En comparaison des autres territoires insulaires français, la proportion de la population contaminée s’avère plus importante (6,6% en Polynésie française, 1,5% à la Réunion et 6,2% à Mayotte). Cependant, les proportions d’hospitalisations et de décès par rapport au nombre de cas sont plus faibles qu’en Guadeloupe par exemple, et surtout en comparaison des pays du monde les plus affectés, comme la France métropolitaine (létalité de 2,4% contre 0,7% en Polynésie) mais restent plus élevées que d’autres collectivités Outre-mer comme la Réunion avec 49 décès.

Deux études statistiques sont maintenant disponibles pour mieux comprendre la dynamique de l’épidémie et tenter de prévoir les évolutions possibles:

- La première est basée sur les données collectées pendant l’épidémie (cas confirmés, date d’apparition des symptômes, hospitalisations…) analysées à l’aide de modèles développés par une équipe collaboratrice de l’Université de Melbourne (soutien OMS). Cette étude conclut à l’existence d’un certain niveau d’immunité collective en Polynésie évalué à 23%  au moins à Tahiti.

- La deuxième étude est une enquête de séroprévalence réalisée récemment dont nous venons de recevoir les résultats préliminaires.

L’objectif principal de cette étude est de pouvoir estimer la proportion de la population adulte de Tahiti et Moorea ayant été infectée par le virus du SARS CoV 2 depuis le début de l’épidémie en Polynésie française, en mesurant la prévalence des anticorps anti SARS CoV 2 dans le sang. L’objectif secondaire de l’étude est d’identifier les facteurs individuels et environnementaux associés à l’infection : âge, sexe, habitat, activité professionnelle, etc.

L’étude a été pratiquée sur un échantillon représentatif de 470 habitants majeurs de Tahiti et Moorea.

Les résultats bruts de l’étude montrent l’existence d’anticorps anti-SARS-Cov-2 présents chez 21,2% des personnes résidant à Tahiti et 9,8% des personnes résidant à Moorea. Les chiffres obtenus indiquent également que le taux de séropositivité global par tranche d’âge ne semble pas varier significativement selon l’âge et que ce même taux de sérologie semble comparable chez les hommes et les femmes. Une analyse détaillée de ces résultats est en cours, prenant en compte les caractéristiques des individus échantillonnés.

Ainsi, les résultats préliminaires de l’enquête de séroprévalence de 9,8 % à Moorea et de 21,5 % à Tahiti, sous-estiment probablement la prévalence réelle.

L’ensemble de ces données permettent donc de penser qu’un certain taux d’immunité est atteint à Tahiti, moins important à Moorea et encore insuffisant dans les autres archipels. La vaccination en cours va permettre d’augmenter ce taux d’immunité et devrait protéger efficacement la population contre une éventuelle nouvelle vague épidémique.

En conclusion, dans le contexte actuel, et s’il y a absence d’introduction des variants les plus à risque (sud-africain et brésilien), on peut considérer que la Polynésie française a réduit les risques d’une nouvelle vague épidémique.

Cependant, la surveillance de l’introduction et diffusion éventuelle de variants doit être la priorité, ceux-ci étant capables d’une résistance partielle à la réponse immunitaire après une infection ou un vaccin et donc susceptibles de recontaminer la population.

Pour cela, une stratégie de dépistage systématique et rigoureux des voyageurs, accompagnée d’une traçabilité des déplacements et lieux de séjour avec un contact tracing minutieux des éventuels cas positifs, est indispensable afin d’éviter une nouvelle vague épidémique. L’intensification de la campagne de vaccination assurera également une meilleure garantie contre le risque de reprise épidémiologique.

**Convention entre l’Etat et la Polynésie française sur l’aide au logement étudiant pour l’année universitaire 2020-2021**

Depuis 2008, les modalités relatives à la mise en œuvre d’une aide au logement étudiant (ALE), sont définies par une convention annuelle entre l’Etat et le Pays. Cette convention prévoit notamment que l’Etat assume la charge financière du dispositif à titre temporaire et transitoire.

Ce dispositif constitue une aide essentielle pour les étudiants polynésiens boursiers qui ont un budget de plus en plus contraint et répond à une réelle attente des étudiants et leur permet de poursuivre leurs études au fenua dans les meilleures conditions possibles.

L’instruction des demandes d’aide au logement étudiant sont suivies par les services de l’Etat en étroite collaboration avec le ministère de l’Education et le ministère du Logement, notamment par l’intermédiaire de l’Office pour l’Habitat Polynésien (OPH) désigné, depuis 2019, en qualité de gestionnaire des centres d’hébergement étudiants d’Outumaoro et de Paraita.

Compte tenu du caractère temporaire et transitoire de ce dispositif, l’Etat propose d’entamer ensemble une réflexion et des discussions afin de pérenniser cette aide sur le long terme. Le bilan relatif à la mise en œuvre de cette aide au titre de l’année universitaire 2019-2020, s’établit comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de bénéficiaires****Montant total alloué** | **327**(soit -4.11% par rapport à 2018-2019)**42 349 679 Fcfp** (soit -20.36% par rapport à 2018-2019) |
| **Répartition des étudiants par organismes**- Chambres de l’UPF- Centre d’hébergement étudiant (Gestion OPH)- Logements privés | 75 soit 23 %214 soit 65 %38 soit 12 % |
| **Répartition des montants par type de logement**- Chambres de l’UPF- Centre d’hébergement étudiant (Gestion OPH)- Logements privés | 10 096 000 Fcfp soit 24 %24 472 000 Fcfp soit 58 %7 781 679 Fcfp soit 18 % |
| **Répartition Par tranche**- A soit 10 00 Fcfp- B soit 20 000 Fcfp- C soit 30 000 Fcfp | 41 soit 13 %93 soit 28 %193 soit 59 % |
| **ALE mensuelle moyenne** | **15 609 Fcfp**  |

La crise sanitaire liée à l’épidémie de Covid-19 a impacté l’instruction des dossiers. Aussi, la transmission des pièces justificatives a été repoussée au 18 septembre 2020 au lieu du 31 juillet 2020.

Sont éligibles au bénéfice de l’aide au logement étudiant en Polynésie française, les étudiants célibataires, mariés, vivant en concubinage ou ayant conclu un pacte civil de solidarité, qu’ils aient ou non des personnes à charge.

L’aide au logement étudiant ne peut excéder le montant hors charges du loyer effectivement payé, dans la limite du plafond de la tranche correspondante. Elle comprend les tranches définies ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tranche A | Cette tranche concerne les étudiants boursiers d’Etat classés en taux 0, 0bis, 1 et 2 | 10 000 Fcfp mensuels |
| Tranche B | Cette tranche concerne les étudiants boursiers d’Etat classés en taux 3 et 4 ainsi que les boursiers de l’enseignement supérieur de la Polynésie française | 20 000 Fcfp mensuels |
| Tranche C | Cette tranche concerne les étudiants boursiers d’Etat classés au taux 5, 6 et 7 | 30 000 Fcfp mensuels |

Le premier bilan des dossiers déposés au titre de l’année universitaire 2020-2021 fait apparaître que 403 dossiers ont été déposés: 72 pour l’UPF, 283 pour l’OPH et 48 en logements privés.

**Subventions de fonctionnement en faveur d’établissements publics d’enseignement de la Polynésie française**

Sur proposition de la ministre de l’Education, le Conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement en faveur d’établissements publics d’enseignement de la Polynésie française (EPEPF), selon les modalités suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bénéficiaire** | **Objet de la subvention** | **Montant en Fcfp** |
| Collège de Haamene - Tahaa | l'acquisition de matériel de bureau, médical et d'équipements pour l'aménagement de la nouvelle infirmerie | 765 614 |
| Lycée professionnel de Mahina | les travaux de sécurisation du mur de l'atelier électrique | 742 619 |
| Lycée professionnel de Mahina | la réparation de fuites d'eau au niveau des bâtiments K et L | 1 106 868 |

**Subventions de fonctionnement en faveur des associations Heiva Taure’a et du Caméléon**

La ministre de l’Education a présenté au Conseil des ministres deux projets d’arrêtés approuvant l’attribution de subventions de fonctionnement en faveur des associations Heiva Taure’a et du Caméléon.

Le Heiva Taure’a, créé par l’association du même nom, est un évènement culturel à vocation pédagogique dont les participants sont les élèves des collèges. Cette année se tiendra la 4ème édition du Heiva Taure’a, du 11 au 13 mars 2021, laquelle regroupera neuf collèges avec notamment ceux de Makemo, de Faaroa et de Bora Bora. La subvention octroyée de 360 000 Fcfp servira à l’achat d’instruments traditionnels afin de récompenser les lauréats de cet évènement.

L’association du Caméléon organise la seconde édition du festival « Te Vevo - Hors les murs » prévoyant des actions de sensibilisation aux actes de pédocriminalité à destination des élèves et des personnes ressources des établissements scolaires. Les objectifs attendus lors de cette édition sont notamment de sensibiliser la jeunesse polynésienne et le personnel encadrant aux risques de pédocriminalité, d’apporter un éclairage sur les impacts psychologiques et les dégâts occasionnés par les violences sexuelles sur les mineurs, de favoriser la libération de la parole et la prise en charge psychologique des victimes et d’apporter des outils permettant l’identification d’une victime, le recueil du dévoilement et la prise en charge de la victime. La subvention octroyée à l’association du Caméléon est de 800 000 Fcfp.

**Papeete sans violence**

Depuis le 10 février dernier, l’action intitulée *« Papeete Sans Violence »* a été mise en place par la délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ), avec le concours de la direction de la sécurité publique, de la police municipale de Papeete, mais aussi du service d’accueil et de sécurité, ainsi que d’Henri Burns, premier ambassadeur pour la prévention de la délinquance de la jeunesse, et des bénévoles des fédérations sportives et d’arts martiaux bien connus, tels que Manutea Million, Kevin Ceran-Jérusalémy, Serge Darrouzes, Henere Tahiata, Raihere Dudes, Naea Bennett, ainsi que de quelques étudiants en licence des sciences de l’éducation de l’IPFSS (Institut polynésien de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge française).

Cette mobilisation exceptionnelle s’est tenue sur quatre mercredis après-midi (les 10 et 17 février, ainsi que les 3 et 10 mars) et a permis une maitrise grandissante des mouvements de jeunes. Depuis la mise en place du dispositif, les services de la DSP et de la Police municipale de Papeete ont constaté l’absence de rixes et de heurts en centre-ville en lien avec des regroupements de jeunes. Par ailleurs, la fréquentation des jeunes dans le centre-ville de Papeete est divisée par deux depuis le mois de mars.

Le constat et l’analyse réalisés soulignent l’importance d’une présence de figures d’autorités pour reconquérir les espaces occupés par la jeunesse. Ainsi donc, il est envisagé de désigner:

- de nouveaux ambassadeurs pour la prévention de la délinquance qui viendront s’ajouter au premier ambassadeur de la DPDJ, Henri Burns.

* des C.A.E. de prévention et de proximité, en charge d’occuper les espaces conquis par la jeunesse les mercredis et vendredis après-midi sur Papeete.

Une réflexion est actuellement en cours au sein de la DPDJ, afin de mettre en place une formation adaptée pour ces CAE, en mobilisant le partenariat œuvrant dans l’insertion et la qualification des jeunes.

L’action *« Papeete Sans Violence »* est le point de départ d’une synergie entre le Pays, l’État, les communes, et les forces vives associatives. Elle aspire à s’étendre, et la Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse entend bien jouer son rôle de coordination des services du Pays, au titre de la prévention de la délinquance.

**« Une lueur d’espoir » : un geste simple de solidarité**

La Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse a pour mission la prévention des risques de délinquance chez les jeunes, la promotion d’une jeunesse responsable et le soutien à une parentalité agissante et consciente de son rôle éducatif.

Service du Pays créé depuis le 1er juin 2020, il a vocation à agir sur l’ensemble du territoire de la Polynésie française, en répondant à 4 principales caractéristiques: une proximité vers les populations et la jeunesse, une réactivité de la réponse, une efficacité de celle-ci et sa visibilité.

L’action « Une Lueur d’Espoir » consiste à allumer une bougie en solidarité à toutes les personnes ayant été impactées par la Covid. Ce geste, la DPDJ a souhaité que ce soit la jeunesse polynésienne qui le porte. La DPDJ dans sa mission de promotion d’une jeunesse responsable a souhaité que la jeunesse puisse dire qu’elle est aussi solidaire des souffrances et des publics touchés par la Covid, que ce soit sur le plan sanitaire, social, familial, et économique.

La date du vendredi 19 mars 2021 à 19h a été retenue pour cette opération. Durant la semaine du lundi 15 mars jusqu’au vendredi 19 mars 2021, chacun et chacune pourra déposer sa bougie dans un lieu qui sera dédié.

Les centres d’hébergement étudiant d’Outumaoro et de Paraita, la paroisse Saint André d’Uturoa, la paroisse Saint Joseph de Tubuai, la paroisse de Saint Jean l’évangéliste de Toahotu, le pieu de Faa’a/Tuamotu Gambier, le pieu de Taravao à Teaputa, l’église Iesu Mesia no Papara 1, l’église Iesu Mesia no Papara 2, l’église Iesu Mesia no Paea, l’église Iesu Mesia no Vairao l’église protestant de Taravao et le presbytère de la Cathédrale de Papeete sont les lieux désignés pour accueillir ces bougies.

Sur le parvis de la Cathédrale, à 19h, ce vendredi 19 mars, une cérémonie œcuménique sera animée par des jeunes en l’honneur des familles et des personnes victimes de la covid.

-o-o-o-o-o-